

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} TOUR – 23 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt trois mars à huit heures dans la Salle de la Mairie de la Commune d'ARREAU.

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs.

S'est réuni le bureau de l'Assemblée électorale du bureau de vote unique de la commune d'ARREAU, composé de :

- **Monsieur LAFONT Pierre, Maire-Adjoint, Président**

Et de

- **Madame ROCHE Virginie, Conseillère Municipale**
- **Monsieur ESCLARMONDE Guy, Conseiller Municipal**

Le bureau ainsi constitué a choisi pour secrétaire, Madame RECURT Colette, Electrice.

A dix huit heure, le Président a déclaré publiquement le scrutin clos.

Il a arrêté la liste d'émargement et y a constaté, en toute lettre, le nombre de votant qui s'est élevé à : quatre cent soixante huit.

Le nombre des enveloppes étant de quatre cent soixante huit.

Celui des bulletins sans enveloppes était de : Néant

Mesdames POCOUS ML, PUERTALS S, DELCASSO Maryse, ROCHE Virginie et Monsieur ANDURAN Christian ont été désignés comme scrutateurs.

Le bureau a ensuite statué sur ces bulletins et enveloppes réservés et arrête ainsi qu'il suit les résultats du scrutin :

| | |
|------------------------------------------------|--------------|
| Nombre d'enveloppes trouvés dans l'urne | 468 |
| Bulletins nuls | 15 |
| Bulletins blancs | 4 |
| Enveloppes vides | 14 |
| | ----- |
| Reste comme suffrages exprimés : | 435 |

**ETAT DES SUFFRAGES OBTENUS PAR
CHAQUE CANDIDAT**

| | |
|------------------------------------|------------|
| CARRERE Philippe | 402 |
| BOURLON Bénédicte | 392 |
| DARROS Pierre | 392 |
| ABADIE Cécilia | 391 |
| DESMARAIS Nadine | 391 |
| PUERTOLAS Sylvie | 388 |
| CAUMONT Marc | 385 |
| LOAEC Christine | 385 |
| PEREZ Jean-Laurent | 383 |
| CARRERE Josiane | 380 |
| BOTTE Marc | 370 |
| BUERBA Jean-Pierre | 365 |
| DELCASSO-KLOWSKOWSKY Maryse | 361 |
| ESCALONA Franck | 348 |
| MUR Raymond | 342 |

Nombre d'électeurs ayant voté par procuration : 34

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

Après avoir rappelé qu'aux termes de l'article L.253 du Code Electoral, nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a pas réuni la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits et qu'au second tour l'élection a lieu à la majorité relative, l'élection étant acquise au plus âgé si plus âgé si plusieurs candidat obtiennent le même nombre de suffrages, le Président a proclamé ainsi qu'il suit, les résultats de l'élection.

Nombre d'électeurs inscrits : 629 dont le quart est : 158

Nombre de suffrages exprimés : 435

Majorité absolue : 218

Ont été en conséquence, proclamés membres du Conseil Municipal comme réunissant les conditions prévues par la Loi :

**CARRERE Philippe
BOURLON Bénédicte
DARROS Pierre
ABADIE Cécilia
DESMARAIS Nadine
PUERTOLAS Sylvie
CAUMONT Marc
LOAEC Christine
PEREZ Jean-Laurent
CARRERE Josiane
BOTTE Marc**

BUERBA Jean-Pierre
DELCASSO-KLOWSKOWSKY Maryse
ESCALONA Franck
MUR Raymond

Le nombre de conseillers à élire étant de quinze et quinze candidats ayant réuni les conditions pour être élus au premier tour, le Président déclare qu'il n'y aura pas de second tour.

Observations : Néant

Le procès verbal dressé et clos le 23 mars à 21 h 15 en double exemplaire a été après lecture faite, signé par le Président, les assesseurs titulaires, le secrétaire et les délégués des candidats ou des listes.

Le Président
Pierre LAFONT
Maire-Adjoint